

# Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 15 octobre 2019 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## **DÉROGATION MINEURE** **DM2019-009**

### **Nature et effets :**

- Demande de dérogation à l'article 6.1.1 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
  - o La partie ouest de la bâtisse puisse se localiser à 0,46 mètre de la ligne ouest du lot;
  - o La partie nord de la bâtisse puisse se localiser à 0,09 mètre de la ligne nord du lot.

### **Identification du site concerné :**

- 108, rue de la Cale-Sèche (lot 4 342 261 du cadastre du Québec)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Tadoussac ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2019**



Marie-Claude Guérin  
Directrice générale

